

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
LEPRETRE Pascal
DEBRIS Peggy
LIBERT Patricia
LELEU Jean-Philippe
BEAUDLET Myriam
POMMELET Rodrigue
NOREL Roger

Absents excusés :

Monsieur SAILLY Christophe : pouvoir à Monsieur Pascal LEPRETRE
Madame Elodie LAMBERT : pouvoir à Madame Patricia LIBERT
Monsieur BEAUMONT Denis
Monsieur EFFNER Jean-Pierre
Madame GRAVELINES Isabelle

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025.

I) FINANCES :

1- Autorisation signature emprunt :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prêt contracté (délibération en date du 19 novembre 2022) ne permet pas de couvrir l'intégralité des coûts des travaux de construction du bâtiment et de l'aménagement des abords du Pôle éducatif et de loisirs.

Des subventions ont été demandées et accordées mais leur perception est conditionnée au règlement total des factures.

Le surcoût théorique des travaux destinés à l'aménagement des abords du Pôle Educatif et de loisirs est estimé à 515 000 € 00 HT

Madame VERCOURTER (Landscape Architecture) déposera prochainement le marché comprenant plusieurs options notamment : la voirie, le jardin de la micro-crèche, les noues (système de gestion des eaux pluviales) ...

A ce jour, le montant de ce marché n'est pas encore fixé.

Monsieur le Maire a rencontré Madame BOURNONVILLE, Conseillère aux décideurs locaux, afin d'effectuer un état sur la trésorerie de la Commune sur le long terme.

Une réunion est prévue le vendredi 21 mars avec Madame BOURNONVILLE, Madame DELATTRE de la Banque des territoires ainsi que la commune de DANNES.

Si tout se déroule comme prévu, la construction du Pôle Educatif pourrait s'achever en mai 2025.

Roger NOREL : les 518 000 € 00 s'ajoutent-ils aux 2 600 000 € 00 ?

Monsieur le Maire : oui

Peggy DEBRIS : L'aménagement du parking devant la salle Georges LEGROS est-il un projet distinct ?

Monsieur le Maire : Oui. Ce qui compte c'est de raccorder l'école à l'espace public.

Roger NOREL : La toiture du bâtiment reste t-elle végétalisée ?

Monsieur Olivier CARTON : oui

Après délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention, autorise :

- L'augmentation de l'emprunt de 2 000 000 € 00 contracté auprès de la Banque des territoires
- Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet emprunt.

II) CAMPING :

1- Tarifs conventions camping :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 22 septembre 2022 les tarifs des conventions du camping municipal du Mont-Saint-Frieux avaient été fixés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2025 :

	TARIF T.T.C. 2023	TARIF T.T.C. 2025
Convention annuelle	2 300 € 00	2 400 € 00
Convention semestrielle	1 700 € 00	1 800 € 00
Convention trimestrielle	1 500 € 00	1 600 € 00
Convention mensuelle	800 € 00	900 € 00

Tarif électricité : 30 cts/kwh

Roger NOREL : Concernant les tarifs, par rapport aux campings, où se situe celui de DANNES ?

Monsieur le Maire : nous sommes largement en dessous des tarifs proposés par les campings des alentours.

La séance est levée à 19 H 05.